

**VILLE DE MÉTIS-SUR-MER  
PROVINCE DE QUÉBEC**

**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL  
TENUE LE 3 OCTOBRE 2022**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Métis-sur-Mer tenue le lundi 3 octobre 2022 à compter de 19 h 30.

Présents sont les Conseillers Alexandre Tanguay, Carmen Migneault, Simon Brochu, Christopher Astle, Raynald Banville et Tracy Sim formant quorum sous la présidence du maire, M. Jean-Pierre Pelletier.

Est aussi présent : M. Stéphane Marcheterre, Directeur général et greffier-trésorier.

**1. Ouverture de l'assemblée.**

**OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**  
**RÉSOLUTION #22-10-147**

Il est proposé par M. le Conseiller Alexandre Tanguay et résolu à l'unanimité que l'assemblée du Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer soit ouverte à 19 h 30.

**2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.**

**RÉSOLUTION #22-10-148**  
**LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.**

Il est proposé par Mme la Conseillère Tracy Sim et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant pour la séance :

- 1. Ouverture et présences**
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 3. Approbation du procès-verbal de :**
  - 3.1** La séance régulière tenue le 12 septembre 2022;
- 4. Rapports mensuels des comités**
  - 4.1** Arrondissement MacNider;
  - 4.2** Comité local de développement;
  - 4.3** Comité des Loisirs;
  - 4.4** Comité de la bibliothèque;
  - 4.5** Comité d'embellissement.
  - 4.6** Comité du Phare;
- 5. Trésorerie**
  - 5.1** Comptes fournisseurs;
- 6. Administration**
  - 6.1** Reconduction de l'entente pour la fourniture de produits pétroliers;
  - 6.2** Demandes des producteurs et productrices acéricoles du Québec;
  - 6.3** Avis de motion concernant le règlement 22-162 – Amendement au règlement 18-123 – sur la gestion contractuelle;
  - 6.4** Création d'un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels;
  - 6.5** Offre de services de Tetra Tech QI inc. | Division Municipal – Eau, pour la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable;
- 7. Travaux publics**

*Rien*
- 8. Urbanisme**

*Rien*
- 9. Service incendie et sécurité civile**

*Rien*
- 10. Loisirs et cultures**
  - 10.1** Formation d'un nouveau comité de sélection – budget participatif;
- 11. Périodes de questions (règl. 18-122 – 30 minutes max.)**
- 12. Levée de la séance**

### **3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE:**

#### **3.1 La séance régulière tenue le 12 septembre 2022.**

##### **RÉSOLUTION #22-10-149**

##### **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DE LA VILLE DE MÉTIS-SUR-MER TENUE LE 12 SEPTEMBRE 2022**

Chaque membre du Conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance régulière de la Ville de Métis-sur-Mer tenue à la salle du conseil, 138 Principale, Métis-sur-Mer, le lundi 12 septembre 2022 au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture (Art. 333, LCV).

Il est proposé par Mme la Conseillère Carmen Migneault et résolu à l'unanimité d'approuver le procès-verbal.

### **4. RAPPORTS MENSUELS DES SOUS-COMITÉS.**

#### **4.1 Conseil d'arrondissement MacNider**

1. Demande d'aide financière dans le cadre du programme PRACIM pour la ventilation de la cuisine du centre communautaire ;
2. Dépôt d'une demande PAVL - chemin Leggatt et Rang 4 – asphaltage – estimation préliminaire;
3. Demande de permis de construction en sur le site du Phare de Métis-sur-Mer;
4. Demande de permis de construction en zone PIIA au 349, rue Cascade;
5. Demande de permis de construction en zone PIIA au 333, rue Cascade;
6. Embauche de deux pompiers;

La prochaine séance aura lieu le 7 novembre à 18h30 à la salle du conseil, 138 Principale.

#### **4.2 Comité de développement**

Rien de nouveau.

#### **4.3 Comité des Loisirs**

L'Halloween sera fêtée le 31 octobre à partir de 18h30 à la Halte-sur-Mer de la même manière que l'an dernier. Les pompiers seront de la partie.

#### **4.4 Comité de la bibliothèque**

Rien de nouveau.

#### **4.5 Comité d'embellissement**

Rien de nouveau.

#### **4.6 Comité du Phare**

Le permis a été accordé afin de rénover la bâtisse du criard à brume.

### **5. TRÉSORERIE**

#### **5.1 Comptes fournisseurs.**

##### **RÉSOLUTION #22-10-150**

##### **COMPTES FOURNISSEURS**

Il est proposé par M. le Conseiller Alexandre Tanguay et résolu à l'unanimité que le conseil de la Ville de Métis-sur-Mer adopte la liste des déboursés de septembre 2022 pour un montant de 90 088.36 \$ adopte la liste des comptes à payer de septembre 2022 pour un montant de 53 554.42 \$ et autorise le trésorier à faire le paiement de ces comptes. Le trésorier certifie la disponibilité des crédits pour effectuer les paiements précités.

### **6. ADMINISTRATION**

#### **6.1 Reconduction de l'entente pour la fourniture de produits pétroliers.**

##### **RÉSOLUTION #22-10-151**

##### **RECONDUCTION DE L'ENTENTE POUR LA FOURNITURE DE PRODUITS PÉTROLIERS**

**CONSIDÉRANT QUE** l'entente reconduite par la résolution 20-10-144 pour la fourniture des produits pétroliers se termine au 31 décembre 2022;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Métis-sur-Mer désire garder les mêmes termes et conditions pour deux ans supplémentaires;

**CONSIDÉRANT QUE** cette reconduction d'entente respecte la politique de gestion contractuelle de la Ville;

#### **POUR CES MOTIFS**

Il est proposé par M. le Conseiller Raynald Banville et résolu à l'unanimité que le conseil de la Ville de Métis-sur-Mer reconduise l'entente avec SG Énergie jusqu'au 31 décembre 2024.

#### **6.2 Demandes d'appui des producteurs et productrices acéricoles du Québec.**

##### **RÉSOLUTION #22-10-152**

##### **DEMANDES d'APPUI DES PRODUCTEURS ET PRODUCTRICES ACÉRIQUES DU QUÉBEC**

**ATTENDU QUE** l'acériculture est une activité importante qui contribue à l'essor économique à la vitalité des municipalités et des MRC en région acéricole, notamment par ses 13 300 producteurs et productrices regroupés au sein de 8 000 entreprises;

**ATTENDU QUE** le Québec est un leader mondial de la production de sirop d'érable représentant 71 % de l'ensemble de la production;

**ATTENDU QUE** les exportations des produits de l'érable sont en forte hausse ces dernières années, dont 21 % en 2020 et 22 % en 2021;

**ATTENDU QUE** les produits de l'érable faits au Québec sont exportés dans 71 pays;

**ATTENDU QUE** la production de sirop d'érable du Québec a atteint un nouveau sommet avec une production de 211 millions de livres en 2022;

**ATTENDU QUE** cette production record engendrera pour la période 12 582 emplois équivalents temps plein, contribuera à hauteur de 1,133 milliard de dollars au produit intérieur brut (PIB) et des revenus en taxes et impôts de 142,87 millions de dollars au Québec et dans le reste du Canada;

**ATTENDU QUE** le gouvernement du Québec doit maximiser les bénéfices économiques et sociaux des ressources naturelles appartenant à tous les Québécois et toutes les Québécoises;

**ATTENDU QUE** les bienfaits écologiques des superficies d'érablière actuellement en production acéricole sont évalués à 1,62 milliard de dollars par année;

**ATTENDU QUE** pour le même 100 hectares d'une érablière en forêt publique, les retombées économiques de la production et la transformation de sirop d'érable sont de 40 à 75 % supérieurs à la récolte et la transformation de feuillus durs;

**ATTENDU QUE** l'acériculture est une activité durable qui permet la cohabitation des usages en forêt publique et la préservation de la faune et de la flore;

**ATTENDU QUE** le sirop d'érable fait partie de l'identité culturelle et gastronomique québécoise et que le gouvernement du Québec a désigné les traditions du temps des sucres comme élément du patrimoine immatériel du Québec;

**ATTENDU QUE** le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) a présenté le 26 mai 2022 son Plan directeur ministériel pour le développement de l'acériculture en forêt publique (Plan directeur) qui a pour objectif d'encadrer, de manière cohérente à l'échelle provinciale, le développement de l'acériculture en forêt publique;

**ATTENDU QUE** le Plan directeur a fait l'objet de consultations publiques jusqu'au 26 juillet 2022;

**ATTENDU QUE** le MFFP et les Producteurs et productrices acéricoles du Québec (PPAQ) sont présentement en négociations sur le développement de l'acériculture en forêt publique;

**ATTENDU QUE** les PPAQ estiment qu'il faudra l'ajout de 36 millions d'entailles supplémentaires en forêt publique d'ici 2080, ce qui représente 200 000 hectares de forêt publique, pour assurer le futur à court, moyen et long terme de l'acériculture au Québec;

**ATTENDU QU'**il est nécessaire de protéger le potentiel acéricole et les érables du Québec pour assurer le développement de l'industrie acéricole.

**SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE PAR M. LE CONSEILLER SIMON BROCHU,**

**IL EST RÉSOLU** à l'unanimité par les membres du conseil municipal de la Ville de Métis-sur-Mer :

De reconnaître l'importante contribution économique, sociale et environnementale de l'acériculture pour les régions du Québec;

D'appuyer les PPAQ dans leurs représentations auprès du MFFP afin qu'il favorise les différents usages en forêt publique dans une vision à long terme qui concilie les intérêts de la sylviculture avec l'acériculture en assurant la sauvegarde du potentiel acéricole nécessaire à la croissance de l'industrie de l'érable, et ce dans une perspective de conservation du patrimoine forestier québécois.

**6.3 Avis de motion concernant le règlement 22-162 – Amendement au règlement 18-123 – sur la gestion contractuelle.**

**RÉSOLUTION #22-10-153**

**AVIS DE MOTION CONCERNANT LE RÈGLEMENT 22-162 – AMENDEMENT AU RÈGLEMENT 18-123 – SUR LA GESTION CONTRACTUELLE**

Avis de motion est donné par M. le Conseiller Alexandre Tanguay concernant le règlement 22-162 – Amendement au règlement 18-123 – sur la gestion contractuelle. Cette modification a pour but de hausser le seuil maximal de la dépense pour la passation d'un contrat de gré à gré. Le projet de règlement est déposé séance tenante.

**6.4 Création d'un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels.**

**RÉSOLUTION #22-10-154**

**CRÉATION D'UN COMITÉ SUR L'ACCÈS À L'INFORMATION ET LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS**

Il est proposé par m. LE Conseiller Christopher Astleet résolu à l'unanimité que le Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer nomme M. le maire, le Directeur général ainsi que l'adjointe à la direction pour siéger sur le comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels.

**6.5 Offre de services de Tetra Tech QI inc. | Division Municipal – Eau pour la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable.**

**RÉSOLUTION #22-10-155**

**OFFRE DE SERVICES DE TETRA TECH QI INC. | DIVISION MUNICIPAL – Eau POUR LA STRATÉGIE QUÉBÉCOISE D'ÉCONOMIE D'EAU POTABLE**

Il est proposé par M. le Conseiller Simon Brochu et résolu à l'unanimité que le conseil de la Ville de Métis-sur-Mer mandate la firme Tetra Tech QI inc. | Division Municipal – Eau, afin d'accompagner la Ville dans la réalisation de la stratégie québécoise d'économie d'eau potable 2021.

**7. TRAVAUX PUBLICS**

Rien

**8. URBANISME**

Rien

**9. SERVICE INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE**

Rien

**10. LOISIRS ET CULTURE**

**10.1 Formation d'un nouveau comité de sélection – budget participatif.**

**RÉSOLUTION #22-10-156**

**FORMATION D'UN NOUVEAU COMITÉ DE SÉLECTION – BUDGET PARTICIPATIF**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Métis-sur-Mer a pris la résolution de faire participer ses citoyens dans certaines sphères de la gestion municipale;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville recherche des projets pour dynamiser la municipalité et désire inviter la population de Métis-sur-Mer à soumettre des idées en développement touchant le loisir et la culture

**POUR CES MOTIFS,**

Il est proposé par M. le Conseiller Simon Brochu et résolu à l'unanimité que le Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer désire former un comité de sélection afin de recommander au conseil les projets soumis. Ce comité sera formé de M. Raynald Banville, Conseiller, M. le maire Jean-Pierre Pelletier, Mme Isabelle Dion, adjointe à la direction et coordonnatrice en loisir, Mme Sabrina Simard, présidente du comité des Loisirs et Mme Nathalie Brochu, membre du CLD de Métis-sur-Mer.

**11. PÉRIODE DE QUESTIONS**

La période de question débute à 19h42 et se termine à 20h05.

**12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**RÉSOLUTION #22-10-157**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Conseiller Simon Brochu propose que la présente séance soit levée à 20h05.

---

Jean-Pierre Pelletier, maire

---

Stéphane Marcheterre,  
Directeur Général et greffier-trésorier